

Activité FFA	Famille FFA	Code activité ACM	Libellé activité ACM		Définition activité	Travaux accessoires ou complémentaires	Exclusion
1. Démolition	Préparation et aménagement du site			Refusée	Démolition d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques avec ou sans utilisation d'explosifs Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de : - maçonnerie, - zinguerie, couverture et étanchéité,- V.R.D.		
2. Terrassement	Préparation et aménagement du site			Acceptée	Défrichement, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages superficiels.		Les forages les travaux publics
3. Amélioration des sols	Préparation et aménagement du site			Refusée	Traitement, renforcement et confortement des sols en place en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques.Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géomembrane), les sondages et forages.		Les forages les travaux publics
4. V.R.D. : Canalisations – Assainissement – Chaussées – Trottoirs – Pavage – Arrosage – Espaces verts	Préparation et aménagement du site	BT001	Voirie, réseaux divers (VRD) : Canalisations-Assainissement-Chaussées-Trottoirs-Pavage-Arrosage-Espace Verts	Acceptée	Réalisation de réseaux de canalisations d'eau, de réseaux enterrés ou aériens de distribution électrique ou VDI (Voix Données Images), d'éclairage et leurs supports, de voiries, de réseaux d'assainissement collectif à l'exclusion de ceux des stations d'épuration, de systèmes d'assainissement autonomes, de parcs de stationnement non couverts. Cette activité comprend : - la réalisation de zones circulables privatives par tous matériaux sauf revêtements à base de résine avec ou sans incorporation de granulats, - la réalisation de terrasses maçonnées, plages et margelles de piscines privatives, avec revêtement de surface en matériaux durs ou bois, - la réalisation de poteaux et clôtures maçonnées ou non, - la réalisation de murs de soutènement par enrochement non lié ou par gabions avec remplissage par pierres, pour une hauteur n'excédant pas 3 mètres, - la réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie. - le déneigement et/ou désencombrement de voiries sans utilisation d'explosifs, - l'installation en extérieur de récupérateurs d'eau de pluie sans raccordement au réseau sanitaire. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.		- La réalisation: - de réseaux d'assainissement de stations d'épuration, - de murs de soutènement d'une hauteur supérieure à 3 mètres, - de drainage agricole et système d'irrigation, - La réalisation et entretien de terrains sportifs, de voies routières et pistes d'aéroport, - La mise en oeuvre d'équipements routiers, de signalétiques et équipements de sécurité routière, la réalisation de marquages au sol, - Les travaux ferroviaires, - La pose de revêtements à base de résine.
5. Montage d'échafaudage – Etalement	Préparation et aménagement du site			Refusée	Location avec ou sans montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.		
6. Traitement amiante	Préparation et aménagement du site			Refusée	Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.		
7. Traitement curatif (insectes xylophages – champignons)	Préparation et aménagement du site			Refusée	Traitement curatif des bois en oeuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.		
8. Assèchement des murs	Préparation et aménagement du site			Refusée	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements		

9. Fondations spéciales	Structure et gros-oeuvre			Refusée	Réalisation, y compris dans le cadre de travaux de reprise en sous-oeuvre, de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Cette activité comprend les travaux de rabattement de nappes, les sondages et forages.		
10. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ	Structure et gros-oeuvre	BT021	Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ	Acceptée	Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé). Sont compris les travaux de : - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - briquetage, pavage, - dallage, chape, - fondations autres que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - terrassement et de canalisations enterrées, - complément d'étanchéité des murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sousoeuvre, - démolition et VRD, - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants de fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence.	- terrassement et de canalisations, - complément d'étanchéité des murs enterrés,- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sousoeuvre, - démolition et VRD, - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. Et les travaux suivants liés à la fumisterie : - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence.	-La réalisation de silos, piscines, fosses à lisier, bâtiments d'élevage industriel, bâtiments isothermes - La protection et la réfection de façade par revêtement d'imperméabilisation et par revêtement plastique épais. - Les travaux d'enlèvement d'amiante - Les dallages industriels et/ou supérieurs à 1 000M² - La restauration d'ouvrages ou de parties d'ouvrages en pierres de taille ou classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques, -La construction de planchers translucides.
11. Béton précontraint in situ	Structure et gros-oeuvre			Refusée	Mise en oeuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.		
12. Charpente et structure en bois	Structure et gros-oeuvre	BT023	Charpente et structure en bois	Acceptée	Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façadesrideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité, - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - planchers et parquets, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, - application de produits de protection et traitement préventif des bois, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers, y compris garde corps.	- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité, - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - planchers et parquets, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.	-La réalisation de façades-rideaux, -Les constructions à ossature bois, -Les traitements curatifs des bois.

13. Charpente et structure métallique	Structure et gros-oeuvre	BT020	Charpente et structure métallique	Acceptée	Réalisation de charpentes, structures et ossatures métalliques à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité, - protection et traitement contre la corrosion, - traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, - travaux en sous-oeuvre par structure métallique, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.	- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité, - protection et traitement contre la corrosion,- traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, - travaux en sous-oeuvre par structure métallique, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.	La réalisation: - de façades-rideaux - d'organes de stockages verticaux (silos) ou horizontaux pour produits granulaires ou pulvérulents, - de pylônes et tours de transmission, - d'ossatures d'appareil de levage, de manutention, de transport, - de ponts et passerelles, mobiles ou non, suspendus ou non, - d'organes de retenue d'eau (vannes, écluses,...).
14. Couverture	Clos et couverts	BT018	Couverture	Acceptée	Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtüre. Cette activité comprend les travaux de : - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - pose de fenêtres de toit y compris exutoires de fumées, - réalisation d'isolation et d'écran sous toiture, - ravalement et réfection des souches hors combles, - installation de paratonnerres, - pose de capteurs solaires thermiques non intégrés, hors conception et réalisation de l'installation électrique ou thermique, - pose de souche de cheminée - pose d'éléments de charpente non assemblés, Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires : - d'étanchéité de toitures pour une surface maximum de 150m² par chantier - de raccord d'étanchéité, - de réalisation de bardages verticaux, vêtage et vêtüre.	- raccord d'étanchéité, - réalisation de bardages verticaux.	- La réalisation d'isolation frigorifique par panneaux sandwichs, - Les structures textiles, - La conception et la réalisation d'installation électrique ou thermique de capteurs solaires, - Les travaux d'installation de capteurs solaires photovoltaïques.
15. Etanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur	Clos et couverts			Refusée	Réalisation d'étanchéité de toiture, terrasse et plancher intérieur par mise en oeuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose du support d'étanchéité. Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en oeuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages. Ainsi que la réalisation des travaux de : - étanchéité de paroi enterrée, - zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux, - châssis de toit (y compris exutoires en toiture), - pose de membranes d'étanchéité photovoltaïques, hors réalisation de l'installation électrique.		
16. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines	Clos et couverts			Refusée	Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pressure hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint. Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.		
17. Calfeutrement protection, imperméabilité et étanchéité des façades	Clos et couverts			Acceptée	Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, et systèmes d'étanchéité à base de polymère de classe I4. Cette activité comprend les travaux de : - calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air, - d'isolation thermique par l'extérieur.	L'isolation thermique par l'extérieur (ITE) visée ici doit être accessoire ou complémentaire à des travaux de protection et de réfection des façades par enduits ou liants. Elle relève sinon de l'activité spécifique 4.8.1.	- étanchéité des sols d'ouvrage lorsqu'il domine les parties non closes du bâtiment,

18. Menuiseries extérieures	Clos et couverts	BT009	Menuiseries extérieures	Acceptée	Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé à l'exclusion des façades rideaux. Cette activité comprend les travaux de : - mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - cafeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - mise en oeuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - d'habillage et de liaisons intérieures et extérieures.	- vitrerie et de miroiterie, alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité.	- la réalisation de vérandas, serres - le traitement préventif et curatif du bois- la construction de maison à ossature bois - La réalisation de façades-rideaux.
19. Bardages de façade	Clos et couverts	BT024	Bardages de façade	Acceptée	Réalisation de bardages par mise en oeuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant, à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux de vêtue. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.	- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.	- l'utilisation de techniques non courantes
20. Façades-Rideaux	Clos et couverts			Refusée	Réalisation de façades-rideaux, quel que soit le matériau utilisé, y compris la mise en place des éléments de remplissage et de réalisation de façades selon les techniques de vitrage extérieur collé (VEC) ou de vitrage extérieur attaché (VEA).		

21. Structures et couvertures textiles	Clos et couverts			Refusée	Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.		
22. Menuiseries intérieures	Divisions – Aménagements	BT010	Menuiseries intérieures bois , pvc	Acceptée	Réalisation de tout travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de : - mise en oeuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - habillage et de liaisons intérieures et extérieures.	- vitrerie et de miroiterie, mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,	- la réalisation de vérandas, serres - la construction de maison à ossature bois- traitement préventif et curatif des bois. - La réalisation de: - parquets d'une surface supérieure à 500 m2 d'un seul tenant, - parquets de sols sportifs, - parquets de tous types nécessitant une fabrication à dimensions spéciales, les planchers de scènes, les parquets en pavés de bois debout, - La restauration de menuiseries d'ouvrages ou de parties d'ouvrages classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.
23. Plâtrerie – Staff – Stuc – Gypserie	Divisions – Aménagements	BT008	Plâtrerie-staff-stuc-gypserie	Acceptée	Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre, en intérieur. Cette activité comprend la mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie, ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - menuiseries intégrées aux cloisons, - le doublage thermique ou acoustique intérieur.	- menuiseries intégrées aux cloisons, - le doublage thermique ou acoustique intérieur,- mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.	La restauration d'ouvrages ou de parties d'ouvrages classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

24. Serrurerie – Métallerie	Divisions – Aménagements	BT013	Serrurerie - Métallerie	Acceptée	Réalisation de serrurerie et métallerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse. Cette activité comprend la fabrication et/ou l'installation : - de portes et portails et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement de ces équipements, - d'escaliers métalliques y compris avec incorporation de marches tous matériaux, - de garde-corps, rampes, balustrades et mains courantes, - de vérandas, verrières, serres d'une surface inférieure à 50m² et/ou d'une portée inférieure à 6 mètres, - de protections métalliques fixes ou ouvrantes contre le vol, - de brises soleil métalliques, - de faux planchers ou planchers techniques,- d'ouvrages de ferronnerie. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - protection contre les risques de corrosion, - mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.	- protection contre les risques de corrosion,- installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements, - mise en oeuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - mise en oeuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie.	La réalisation: - de vérandas, verrières, serres, d'une surface supérieure à 50m² et/ou d'une portée supérieure à 6 mètres, - de façades-rideaux.
25. Vitrerie – Miroiterie	Divisions – Aménagements	BT016	Vitrerie-Miroiterie	Acceptée	Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates à l'exclusion des façades-rideaux. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires: - d'encadrement de ces produits et leurs joints d'étanchéité, - de pose de films solaires et de protection des vitrages.	- encadrement des éléments verriers.	- La réalisation des structures de vérandas, verrières, serres, - Les façades-rideaux.
26. Peinture	Divisions – Aménagements	BT017	Peinture	Acceptée	Réalisation de peinture , y compris les revêtements plastique épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage , de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - ravalement par nettoyage haute pression, - préparation des supports par décapage mécanique, chimique ou thermique, - mise en oeuvre en intérieur d'éléments d'habillage et/ou décoratifs en bois, staff, stuc, matériaux de synthèse ou métalliques, - pose de menuiseries intégrées aux cloisons, - pose de placards et rayonnages sans fabrication, - pose de revêtements en faïence, - mise en oeuvre d'enduits décoratifs sur murs, plan de travail ou aménagements mobiliers, - isolation thermique par l'intérieur et l'extérieur.	- menuiserie, - revêtements faïence, - nettoyage, sablage, grenaillage, - isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur.	La réalisation de protection des façades par revêtements à base de polymères de classe I2 à I4, La réalisation de sols coulés à base de résine de synthèse.

27. Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets flottants	Divisions – Aménagements	BT014	Revêtements de surfaces en matériaux souples et parquets flottants	Acceptée	Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, lacages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en oeuvre. Cette activité comprend la réalisation de plafonds tendus à chaud. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de préparation des supports par ragréage ou lissage d'une épaisseur n'excédant pas 10 mm.		La réalisation de revêtements: - de sols sportifs coulés ou non, - de sols coulés à base de résine de synthèse.
28. Revêtement de surfaces en matériaux durs – Chapes et sols coulés	Divisions – Aménagements	BT015	Revêtements de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés	Acceptée	Réalisation de revêtement de surfaces en carrelage ou en tout autre produit en matériaux durs, naturels ou artificiels (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, - étanchéité sous carrelage non immergé, - protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.	- pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, - étanchéité sous carrelage non immergé, - protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence	La réalisation: - de revêtements de sols coulés à base de résine de synthèse, - de revêtements résilients « cuisine collective », - de revêtements spéciaux de sols coulés à base de résine de synthèse pour locaux à risques identifiés (industriels, sportifs, médicaux, cuisines collectives, salles d'eau collectives), - de revêtements de sols sportifs « systèmes combinés », - de revêtements spéciaux anticorrosion des parois et des sols, - de revêtements muraux agrafés ou attachés, - de mosaïques décoratives, - La restauration d'ouvrages ou de parties d'ouvrages classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.
29. Isolation thermique – Acoustique – Frigorifique	Divisions – Aménagements			Acceptée	Isolation intérieure : Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries : - d'isolation thermique de murs, parois, sols, plafonds et toitures de tous ouvrages. - d'isolation et de traitement acoustique par la mise en œuvre de matières ou matériaux adaptés, - de calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils. Réalisation de travaux d'isolation par l'extérieur par toute technique à l'exception de celles de pierre agrafée et vitrage extérieur collé ou attaché . Cette activité comprend l'intégration de tous produits, matériels et accessoires contribuant à la ventilation et fermetures associées.		-La réalisation: - d'isolation frigorifique de toute nature, - d'isolation anti-vibratile. - façades rideaux, - systèmes avec des revêtements de façades en pierres attachées ou agrafées.
30. Plomberie – Installations sanitaires	Lots techniques	BT003	Plomberie, installations sanitaires	Acceptée	Réalisation d'installations d'eau froide et d'eau chaude sanitaires (distribution, évacuation) et de réseaux de canalisations de fluide basse pression ou de gaz. Cette activité comprend : - la pose de colonnes sèches, - l'installation des appareils de production d'eau chaude sanitaire y compris par pose de capteurs solaires thermiques ou par système utilisant l'aérothermie (chauffe-eau thermodynamique), - réalisation de gouttières, descentes eaux pluviales, noues, chéneaux et de solins, Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel. - le raccordement de récupérateurs d'eau de pluie enterrés ou non réservés à un usage privé et externe.	- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.	La mise en oeuvre de pompes à chaleur autres que les chauffe-eaux thermodynamiques, - Les travaux de géothermie,- La réalisation: - d'installations de capteurs solaires photovoltaïques et de capteurs solaires thermiques intégrés, - d'installations de systèmes de distribution de fluides médicaux ou spéciaux, - d'installations de réseaux de sprinklers et de robinets incendie armés.
31. Installations thermiques de génie climatique	Lots techniques	BT004	Installations thermiques de génie climatique	Acceptée	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), hors technique de géothermie, et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend : - l'installation de chaudières de tous types y compris les chaudières à bois, les poêles ainsi que la mise en oeuvre des pompes à chaleur et les installations solaires thermiques d'une surface maximum limitée à 30 m², - les installations de production frigorifique, Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées, - l'entretien/maintenance des moyens de production (chaudières, ballons de production), de	- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.	La réalisation: - d'installations relevant des techniques de géothermie, d'installations thermiques à haute pression ou haute température, - d'installations de thermiques industrielles, fours et cheminées industrielles, revêtements thermiques industriels, d'installations solaires thermiques d'une surface supérieure à 30 m², - La pose d'inserts, - La pose de capteurs solaires thermiques intégrés et de capteurs solaires photovoltaïques, - La réalisation de forages.

distribution (canalisations, radiateurs) et d'évacuation (remplacement ou ramonage des

32. Fumisterie	Lots techniques			Refusée	Réalisation (hors four et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de : - tubage et chemisage des conduits, - pose de poêles et d'inserts - construction et installation d'âtres et foyers, - construction de socles de chaudières, - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - raccords d'enduits divers, - calorifugeage des conduits, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence,- réfection des souches.	- la réalisation de fours et de cheminées industriels.	
33. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air	Lots techniques	BT006	Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air	Acceptée	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement, hors technique de géothermie, et hors pose de capteurs solaires intégrés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel. - installations de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.	- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - chapes de protection des installations de chauffage, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.	- La réalisation d'installations relevant des techniques de géothermie, - La pose de capteurs solaires thermiques intégrés et de capteurs solaires photovoltaïques, - La réalisation d'installations aérauliques de salles blanches.
34. Electricité	Lots techniques	BT002	Electricité	Acceptée	Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, faible ou fort , de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques (hors pose de capteurs solaires intégrés). Cette activité comprend: - l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C), - la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre, - le montage d'antennes TV, de paraboles, - la mise en oeuvre d'automatismes et de systèmes domotiques, la réalisation de réseaux intérieurs Voix-Données-Images (VDI), télécommunication, - le cablage du réseau informatique et de télévision par câble, y compris les fibres optiques, - l'installation de systèmes d'alarme et de détection incendie ou intrusion, (sans conception des systèmes,) ainsi que les travaux complémentaires et accessoires : - de tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - chapes de protection des installations de chauffage.	- de tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - chapes de protection des installations de chauffage.	- La pose de capteurs solaires intégrés, de capteurs solaires photovoltaïques, - La conception de systèmes d'alarme et de détection incendie ou intrusion, - La réalisation de réseaux de Gestion Technique Centralisée (GTC) ou de Gestion Technique Bâtiment (GTB).
35. Four et cheminée industriels	Lots techniques			Refusée	Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.		
36. Ascenseurs	Lots techniques			Refusée	Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.		
37. Piscines	Lots techniques			Refusée	Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation, hors techniques de géothermie, et hors pose de capteurs solaires.		- Les travaux de techniques de géothermie, - La pose de capteurs solaires.

38. Maison à ossature bois	Lots techniques	BT025	Maison à ossature bois	Refusée	Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois. Cette activité comprend l'ensemble des travaux permettant de réaliser l'ensemble des parois extérieures et intérieures du bâtiment dont : - les éléments de structure en bois des parois verticales, des planchers et des toitures ainsi que leur traitement de préservation, - les remplissages entre éléments de bois quel que soit le matériau y compris les pare-vapeurs, les panneaux de contreventement, les pare-pluies, - les panneaux de doublage intérieur, - les revêtements de façade limités aux bardages, vêtements ou vêtements. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - menuiserie intérieure et extérieure, - isolation thermique et acoustique, - traitement préventif et curatif des bois, - traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.	- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - menuiserie intérieure et extérieure, - isolation thermique et acoustique, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.	- Les travaux de couverture et d'étanchéité de toiture-terrasse, - La réalisation des infrastructures.
39. Géothermie	Lots techniques	BT026	Géothermie	Refusée	Réalisation d'installations de chauffage, de rafraîchissement et de production d'eau chaude sanitaire par les techniques utilisant l'énergie géothermique, avec tous types de fluides. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - sondage, forage et terrassement, - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - chape de protection de l'installation de chauffage, - installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C.), - installation réalisée par des techniques utilisant l'énergie aérothermique.	- sondage et terrassement, - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel, - chape de protection de l'installation de chauffage ; - installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C).	- la réalisation de forages